



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rouen, le 11 avril 2013

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
des écoles primaires publiques et privées
S/c de mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Éducation nationale
S/c de messieurs les directeurs académiques des
services départementaux de l'Éducation nationale de
l'Eure et de la Seine-Maritime

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
de l'enseignement public et privé du second degré
S/c de messieurs les directeurs académiques des
services départementaux de l'Éducation nationale de
l'Eure et de la Seine-Maritime

ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Rectorat

Délégation académique
à l'action culturelle

Philippe Thénot
Délégué académique

PhTh-JV / 13-04-04

Téléphone :
02 32 08 91 00

Courriel :
daac@ac-rouen.fr

Collège des inspecteurs
d'académie,
inspecteurs Pédagogiques
Régionaux

Alain Macé
Ia-IPR de Mathématiques

Téléphone :
02 32 08 91 20/23

Courriel :
ia-ipr.secretariat@ac-rouen.fr

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Objet : Développement de la pratique du bridge en milieu scolaire.

Circulaire n° 13-065

Le plan pour les sciences et les technologies à l'École, lancé en janvier 2011, préconise l'usage des jeux pour apprendre. La circulaire *une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'école* (circulaire n° 2011-038 du 04 mars 2011 parue au BOEN n° 10 du 10 mars 2011) rappelle que *les jeux comme les échecs, les jeux à règles comme les jeux de cartes, les jeux de construction permettent de développer la motivation et la concentration des élèves, d'encourager leur esprit d'autonomie et d'initiative et de travailler les fondamentaux par une approche différente.*

Dans ce cadre, le ministère considère que le jeu de bridge constitue un complément légitime et pertinent aux activités éducatives proposées par l'École.

Une convention-cadre a été signée entre le ministère de l'Éducation nationale et la fédération française de bridge (FFB). Le comité de Haute-Normandie de bridge étant déjà fort impliqué en milieu scolaire a été désigné par la FFB comme comité pilote pour cette action.

Le ministère et la FFB affirment à travers cette convention leur volonté commune de favoriser la pratique du bridge dans les écoles, les collèges et les lycées en se donnant comme objectifs :

- le développement de la pratique du bridge auprès du plus grand nombre ;
- la diffusion et l'approfondissement des pratiques pédagogiques utilisant le jeu de bridge comme vecteur d'acquisition des connaissances et des compétences définies par socle commun de connaissances et de compétences et les programmes d'enseignement.

Le partenariat vise l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Cependant sont privilégiés afin de promouvoir l'égalité des chances :

- les établissements ECLAIR ;
- les établissements de la voie professionnelle.

Certains dispositifs sont plus particulièrement concernés :

- les internats scolaires, les clubs, les foyers socio-éducatifs ;
- les internats d'excellence ;
- l'accompagnement éducatif ;
- l'opération École ouverte ;
- les dispositifs relais.

Le ministère et la FFB ont convenu de donner la priorité à la formation de personnes-ressources (enseignants, conseillers pédagogiques.) Ces actions de formation seront axées sur l'utilisation du jeu de bridge comme outil pédagogique.

La FFB s'est engagée à apporter aux écoles, collèges et lycées qui en feront la demande une aide en matériel ou en ressources diverses (publications, outils pédagogiques...), et à mettre chacun de ces établissements en contact avec un correspondant scolaire départemental.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Sylvain Renard, professeur-responsable à la délégation académique à l'action culturelle du service éducatif auprès du comité haut-normand de bridge, par courriel à sylvain.renard@ac-rouen.fr.

Les enseignants intéressés doivent renvoyer la fiche-réponse joint par courriel à l'adresse suivante : bridge@ac-rouen.fr avant le jeudi 16 mai 2013, délai de rigueur.

Je vous remercie de transmettre cette information aux enseignants de votre établissement susceptibles d'être intéressés par cette opération.

Signé par le recteur

Claudine Schmidt-Lainé

PJ : - Fiche-réponse